

6



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mercredi 3 décembre 2008

Troisième session de la 56^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mercredi 3 décembre 2008

10 h

Prière.

M. Volpé soulève la question de privilège pour rectifier des propos que le premier ministre lui a attribués la veille pendant les questions orales. L'hon. M. Murphy intervient au sujet de la question de privilège. Le président de la Chambre statue qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

M. Fitch soulève la question de privilège pour rectifier une déclaration de ministre prononcée la veille. L'hon. M. Murphy et M. Robichaud interviennent au sujet de la question. Le président statue qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège, étant donné que ni l'article 9 ni l'article 10 du Règlement ne s'appliquent en l'espèce.

M^{me} Dubé soulève la question de privilège pour rectifier des propos tenus la veille par le premier ministre, rapportés dans une publication de l'Assemblée législative et confirmés dans un communiqué. Le président statue qu'il s'agit d'une divergence de vues et non d'une question de privilège.

M. C. LeBlanc (Dieppe-Centre—Lewisville) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de pères et mères d'élèves ainsi que d'amis du Club Ste-Thérèse, de Dieppe, qui réclament que ce club, où est offerte la garde d'enfants avant et après les heures de classe, soit sauvé. (Pétition 9.)

M. Urquhart (York) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens qui utilisent la route 630, aussi appelée chemin Canterbury, et qui exhortent le gouvernement à l'améliorer. (Pétition 10.)

L'hon. V. Boudreau, ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Déclaration à la chambre : Mise à jour économique et financière : Province du Nouveau-Brunswick, 3 décembre 2008*.

M. Fitch demande le consentement unanime de la Chambre pour déposer un document; la demande est rejetée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. V. Boudreau prononce une longue déclaration de ministre.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. V. Boudreau :

15, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*;

par l'hon. B. LeBlanc :

16, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités*;

par M. Alward :

17, *Loi modifiant la Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

M^{me} Blaney donne avis de motion 19 portant que, le jeudi 11 décembre 2008, appuyée par M. C. Landry, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information que détient le gouvernement relativement au nombre de personnes recrutées par les deux nouvelles régies régionales de la santé et les titres des postes, le nom des personnes qui ont reçu une promotion ainsi que le titre de leur poste précédent et de leur nouveau poste, les dépenses de l'ensemble du personnel de la Régie régionale de la santé A et de la Régie régionale de la santé B, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, les dépenses liées aux réunions des conseils d'administration, les dépenses des membres des conseils et les indemnités journalières depuis la restructuration des régies régionales de la santé.

M. Steeves donne avis de motion 20 portant que, le jeudi 11 décembre 2008, appuyé par M. Alward, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre l'information, quel que soit le support, que détient le gouvernement relativement à tout contrat du gouvernement et aux dépenses de tout ministère, de tout organisme et de toute corporation à des fins de publicité, quel que soit le moyen, y compris l'information relative aux frais de publicité liés au fait, de la part de ministres, de faire valoir leur charge au sein d'un ministère, d'un organisme ou d'une corporation, depuis le 30 décembre 2007.

M. Robichaud, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que l'intention de l'opposition est que la Chambre, le jeudi 4 décembre 2008, étudie la motion 9, après quoi la deuxième lecture du projet de loi 17 sera appelée.

L'hon. V. Boudreau, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 3 décembre 2008

S.H. le lieutenant-gouverneur transmet le volume I du budget supplémentaire pour 2008-2009, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2009, ainsi que le volume III du budget supplémentaire pour 2007-2008, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, le mardi 9 décembre 2008, la deuxième lecture des projets de loi 15 et 16 soit appelée.

L'hon. M. Murphy annonce en outre que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après les troisième et deuxième lectures des projets de loi aujourd'hui, se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 2, 10 et 11, après quoi elle reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h. Le président de la Chambre est au fauteuil.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 3, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;
- 4, *Loi abrogeant la Loi sur la Cour des divorces* ;
- 5, *Loi abrogeant la Loi sur les cautionnements* ;
- 6, *Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations* ;
- 7, *Loi sur le transfert des valeurs mobilières* ;
- 8, *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte* ;
- 9, *Loi modifiant la Loi sur l'assainissement de l'eau*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 12 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 12, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 14 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 14, *Loi modifiant la Loi sur les travaux publics*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de M^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement :

- 2, *Loi modifiant la Loi sur le montage et l'inspection des installations électriques*;
- 11, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de faire rapport de l'avancement des travaux au sujet du projet de loi suivant :

- 10, *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M^{me} C. Robichaud, appuyée par M. McGinley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 25 novembre 2008

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Budget supplémentaire : Volume I, 2008-2009 (3 décembre 2008) ;
Budget supplémentaire : Volume III, 2007-2008 (3 décembre 2008).